



« Ma classe à la maison » : une continuité « scolaire » mais pas pédagogique¹

La plateforme en ligne du CNED « Ma classe à la maison » propose 8 cours en ligne de la GS au CM2.

Chaque cours propose des modules d'activités pour une durée de 4 semaines. La présentation est uniforme pour chaque niveau.

Une courte présentation introduit le cours mais sans détailler vraiment le « mode d'emploi » du cours.

Un cahier de bord qui « organise le travail de l'élève sur la journée et propose des renvois vers un recueil de documents, des entraînements en ligne, et des livres numériques. » Celui-ci prend la forme d'une sorte de cahier d'exercices et d'activités, coloré, richement illustré, globalement assez attractif (qui n'est pas sans évoquer les cahiers de vacances). Chaque module/cahier hebdomadaire est décliné en huit ateliers, à réaliser par demi-journée. Pour chaque niveau, en plus des 4 cahiers/modules, il y a un formulaire de présentation et un fichier avec des annexes.

Les activités couvrent l'ensemble des disciplines des programmes (y compris l'EPS), et ne sont donc pas exclusivement consacrés au français et aux maths qui ne prennent pas une place prépondérante, y compris au cycle 2.

Chaque module prend la forme d'un document couleur pdf (environ 30 à 40 pages).

Dans la marge, des consignes sont destinées au « tuteur », l'adulte accompagnateur dont l'élève a besoin la plupart du temps (par exemple, dictée de syllabes, mots et de manière générale, tout exercice nécessitant une oralisation...).

Les cahiers/modules sont également disponibles en version regroupée en deux tomes.

Si les cahiers sont pluri-disciplinaires et permettent d'organiser des activités quotidiennes où l'élève travaille plusieurs disciplines, les livres numériques portent les contenus propres à chaque discipline et permettent donc d'approfondir les apprentissages dans une même discipline (au cycle 3 par exemple : français, maths,

¹ La qualité du travail du CNED n'est pas en cause et nul doute que le dispositif d'enseignement à distance peut être profitable à certains élèves, temporairement déscolarisés. C'est la généralisation de la transposition du scolaire au cadre domestique qui fait émerger toute la problématique du renforcement des inégalités sociales/scolaires et aussi des inadaptations aux besoins des élèves, en l'absence de l'intervention experte du ou de la pédagogue professionnel-le.

éducation musicale, arts plastiques, EPS, EMC, Histoire/géo, Sciences/Techno + des livrets par LVE : anglais, espagnol). Le CNED recommande cependant de partir du cahier de bord.

A partir du CE2, des activités interactives sont proposées : à l'instar des livres numériques, il s'agit d'exercices et activités en ligne qui ne nécessitent pas de passer par l'impression du support du cahier de bord.

Le module « classes virtuelles » uniquement disponibles aux enseignant-es et destiné à maintenir le lien entre enseignant-e et élèves et entre camarades de classe n'est ouvert que dans les académies ciblées par le ministère. Il en résulte qu'il ne peut donc être découvert et approprié à travers un temps de formation par les équipes enseignantes en amont de la fermeture éventuelle de l'école et de l'ouverture de la classe en ligne. Ceci contraindra les personnels à une adaptation dans l'urgence sur le mode du « débrouillez-vous ».

Des inégalités sociales renforcées

Comme tout travail scolaire réalisé à la maison, le dispositif en ligne « Ma classe à la maison » renforce les inégalités scolaires fondées sur les inégalités de ressources économiques, éducatives et culturelles des familles.

Le dispositif se confronte à la problématique générale de la « fracture numérique » : le dispositif suppose un équipement informatique complet (PC + imprimante), une connexion haut débit pour les activités interactives et un espace de travail propice à la concentration de l'enfant, plusieurs heures dans la journée, ce qui n'est pas possible dans les logements les plus modestes.

Les procédures d'accès à la plateforme et d'utilisation des modules supposent une bonne maîtrise du français écrit et de ressources avec lesquelles seules les classes moyennes et supérieures sont conniventes. Aucune consigne n'est disponible sous forme orale ou en dans d'autres langues pour les parents non francophones.

Les impressions sont très importantes (environ deux cents pages et plus au cycle 3). Les livrets devraient être imprimés par l'institution pour être mis à disposition des familles.

L'ensemble des ressources proposées est particulièrement fourni et peut décourager la lecture des parents qui maîtrisent le moins la langue écrite. Aucune aide méthodologique n'est proposée pour l'articulation des différents supports (cahiers, activités interactives, livres numériques), ce qui suppose également un usage expert, réservé aux familles qui maîtrisent les codes de l'école.

Un accompagnement pédagogique qui ne va pas de soi

Le déroulé des activités suppose la présence d'un tuteur, idéalement adulte auprès de l'élève qui réalise les activités. Cela pose la question de la disponibilité de l'adulte et de la mise en œuvre des dispositifs de compensation financière des jours consacrés à la garde des enfants. Si l'indemnisation est garantie pour les salariés, qu'en est-il pour les travailleurs et travailleuses précaires, intérimaires, rémunéré-es à la tâche, etc ?

Les consignes données au tuteur font référence à un registre pédagogique, là encore fortement discriminant sur le plan du capital culturel (« faire émerger les souvenirs de l'activité », « prolongements », etc.).

De manière générale, la substitution du parent profane à l'expert pédagogique qu'est l'enseignant-e pose problème, en termes de reconnaissance de la professionnalité enseignante et de banalisation de l'idée selon laquelle n'importe qui pourrait enseigner. C'est évidemment un leurre car le repérage de ce qui fait obstacle aux apprentissages, des erreurs types impliquant telle ou telle remédiation (notionnelle ou méthodologique), de l'équilibre entre étayage et dés-étayage relèvent bien de l'expertise pédagogique de l'enseignant-e.

Les interactions entre des élèves qui éprouvent des difficultés dans leurs apprentissages et des parents démunis du point de vue de l'intervention pédagogique ont toutes les chances d'occasionner malentendus, tensions et *in fine* dévalorisations de l'image de soi des enfants (en « échec ») et des adultes (incapables de proposer une aide).

Aucune adaptation

Outils et progressions sont proposés sous une forme unique, sans différenciation envisagée, ni adaptation aux élèves à besoins éducatifs particuliers, par exemple les élèves dyspraxiques ne bénéficient pas d'un carnet de bord spécifique (celui-ci étant particulièrement chargé visuellement).

La progression est évidemment « théorique » et ne s'inscrit pas dans la progression et les projets en cours dans la classe.

Des activités d'entraînement peuvent confronter l'élève à des notions qui n'ont pas été découvertes en classe ou insuffisamment maîtrisées.

La maternelle oubliée

A l'heure de l'instruction obligatoire à 3 ans, aucun module n'est proposé pour les PS et MS. C'est là un mauvais signal pour le renforcement présumé de la maternelle...

Des suggestions de jeux, d'activités motrices, artistiques, langagières, des histoires à écouter, etc. auraient cependant pu être proposées, même sans être consignées dans un cahier de bord aussi codifié que pour les autres niveaux d'enseignement.

Tout en restant équilibré du point de vue des cinq domaines du cycle 1, le module de GS propose de nombreuses activités qui visent des acquisitions expertes (copie en cursive, dénombrement à 10 et au-delà, discrimination auditive de syllabes en début, milieu ou fin de mot, identifications des faces et arrêtes des solides, etc.). En milieu d'année de GS, l'inadaptation du protocole aux différences de rythmes de développement des jeunes enfants risquent de provoquer des situations de mise en échec artificiel.

De manière générale, la continuité pédagogique peut-elle être assurée hors la classe ? Rien n'est moins sûr, tant elle est dépendante des grandes disparités des réalités

sociales et culturelles des familles et de leur rapport à la culture scolaire (suivant que les enfants ont, pour reprendre les concepts de Lahire, des « vies augmentées » ou « diminuées ») et privée de l'expertise professionnelle enseignante. Plutôt que de faire la classe à la maison, ne serait-il pas plus profitable pour les enfants et leurs familles, dans un contexte sanitaire qui peut être anxiogène, de mettre entre parenthèses le temps de l'école et privilégier les activités éducatives (se promener, jouer, bricoler, cuisiner, etc).

Face à une situation exceptionnelle qui nécessiterait l'utilisation à grande échelle de l'enseignement à distance, Jean Michel Blanquer sur ce sujet comme sur d'autres devrait faire preuve de plus de mesure. Si l'on peut parler de "continuité scolaire" il est abusif de parler de "continuité pédagogique". C'est un peu comme si on expliquait que des cahiers de vacances peuvent remplacer des enseignant-es.